

Questions orales

Deuxièmement, monsieur le Président, rien dans l'Entente n'amène le gouvernement canadien, de quelque façon que ce soit, à croire que des changements constitutionnels soient nécessaires. Donc, les pouvoirs que les provinces possèdent en vertu de la Constitution canadienne sont encore les mêmes.

[Traduction]

L'EFFET SUR LES POUVOIRS DES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai ici une série de questions et de réponses préparées par les fonctionnaires du ministère de l'Énergie. Je ne sais pas à qui elles étaient adressées, mais elles contiennent la même question avec une réponse tout à fait différente.

Les provinces peuvent-elles fixer des prix différents pour leurs ressources énergétiques selon qu'elles sont vendues dans les limites provinciales ou à l'extérieur (y compris les exportations)?

C'était là le texte de la question. Voici maintenant la réponse proposée, qui est fort intéressante:

La réponse officielle est la suivante:

«Nous nous attendons à ce que les provinces s'abstiennent de prendre des mesures incompatibles avec l'esprit de l'accord de libre-échange.»

Ce texte ne répond pas du tout à la question. Mais voyons la suite, qui est également intéressante: «L'observation de l'accord par les provinces est une question très délicate dont le premier ministre veut s'occuper personnellement.»

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je voudrais bien comprendre. Le ministre peut-il nous expliquer ce qui se passe? Il nous a donné aujourd'hui à la Chambre une réponse qui s'écarte de ce que dit un de ses fonctionnaires, qui a préparé des notes selon lesquelles c'est le premier ministre qui va s'occuper de la question. Les pouvoirs provinciaux sont-ils ou non modifiés dans le domaine de l'énergie? Répondez donc.

M. Shields: Non, c'est aussi simple que cela.

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le chef du parti socialiste devrait réaliser qu'il y a plusieurs milliers de fonctionnaires dans mon ministère et que je ne connais pas l'avis de tous et de chacun. Deuxièmement, puisqu'il a eu l'amabilité de se servir d'un texte, j'espère qu'il pourrait le déposer à la Chambre. Je n'en ai pas personnellement pris connaissance et j'aime-rai pouvoir l'étudier.

[Traduction]

LE RESPECT DE L'ACCORD PAR LES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il ne s'agit pas tant de savoir si le ministre a lu le document que de connaître la vérité. Il arrive constamment que le premier ministre du Canada affirme une chose, que le ministre

dise le contraire et que la vérité se situe finalement ailleurs. Il faut que cela change.

En somme, d'après le document du ministre, et ce n'est pas moi qui le dis, le respect de l'accord par les provinces est une question très délicate dont le premier ministre tient à s'occuper lui-même. Ce document provient du ministère. Je n'en suis pas l'auteur, je le répète.

M. Clark (Yellowhead): Pourquoi ne pas le déposer?

M. Broadbent: Le ministre entend-il par là que son ministère ignore qu'on est en train de modifier les pouvoirs provinciaux?

Des voix: Déposez le document.

M. Broadbent: Ou va-t-il nous répéter que ces pouvoirs ne seront pas touchés? On réclame, de ce côté-ci de la Chambre, un peu de cohérence, on veut savoir la vérité.

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ne connaissant pas la teneur du document auquel se réfère le chef du parti socialiste, il m'est difficile d'y répondre. Il m'est même difficile d'en assurer l'authenticité. Je crois que la meilleure façon de procéder serait de le déposer. Je l'analyserai et je lui répondrai si oui ou non, premièrement, le document est authentique et, deuxièmement, quelle est la valeur de ses suggestions.

[Traduction]

LE POUVOIR DES PROVINCES DE FIXER LES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je déposerai le document avec plaisir si on me le permet. D'habitude, ce sont les ministres qui s'en chargent, mais je le ferai avec plaisir et j'en enverrai un exemplaire au ministre.

La question du document mise à part, j'attends une réponse. Compte tenu qu'aux termes du document, c'est-à-dire des «Éléments de l'Accord», les Américains auront accès à nos ressources énergétiques au même prix que celui que paient les Canadiens, que tel est également l'avis des États-Unis, et que cette ouverture modifie les droits actuels des gouvernements provinciaux, pourquoi le ministre prétend-il que leurs pouvoirs ne seront pas entamés? Et pourquoi confier cette question «délicate» au premier ministre?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, puisque le chef du parti socialiste fait encore référence à un document dans le préambule de sa question, un document que je ne possède pas, il ne m'est pas permis de répondre à cette question-là puisque je ne connais pas sur quoi il s'appuie pour poser sa question.